

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

19 JUIN 2026

ID : 066-216600304-20260617-17062026\_04-DE

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept juin à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Étaient présents** Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Huguette BENEGIS, Fabrice LAVALLARD, Alexandra DEFFONTIS, Daniel SENIE.

**Absents** : Jean-Luc MATHE, Guillaume VIDAL

**Secrétaire de séance** : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 12.06.2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 09

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 09

**Délibération n° 04 N°17062026\_04**

**OBJET : Désignation du délégué collègue « élu » et délégué collègue « agent »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 15 janvier 2025 approuvant l'adhésion de la commune au CNAS (Centre Nationale Action Sociale) association Loi 1901, créée le 28 juillet 1967 dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attente de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées par le guide des prestations.

Pour faire suite aux élections municipales, il convient de désigner le délégué collègue « élu » et le délégué collègue « agent ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

De désigner :

- Monsieur le Maire, Bruno VALIENTE, comme membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de Calce au sein du CNAS,
- Monsieur Philippe SOLES, parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS, délégué agent notamment pour représenter la commune de Calce au sein du CNAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,



Le Maire

Bruno VALIENTE